

From : Patrice Mathieu

To : à tous

Chers camarades,

ceci est le premier mail de votre nouveau "trésorier promo". Il commence par une définition que j'ai moi-même apprise récemment concernant la différence entre un prélèvement et un virement bancaire. Le virement et le prélèvement bancaires sont souvent confondus parce que, dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'un transfert de fonds d'un compte sur un autre.

**Mais le virement est à l'initiative du titulaire du compte à débiter alors que le prélèvement est effectué par le bénéficiaire avec l'accord initial du débiteur.**

- Le prélèvement nécessite une double opération.

Celle-ci consiste :

- d'une part, en un ordre de paiement donné par le débiteur (le payeur) à sa banque ;
- d'autre part, en l'autorisation donnée au créancier (destinataire du paiement) de prélever la somme en question auprès de la banque du débiteur.

Le prélèvement automatique est adapté aux créances régulières dont le montant varie fréquemment, comme par exemple les factures EDF-GDF ou du téléphone, ce qui n'est pas le cas pour nous. En fait, il est même souhaitable qu'une modification du montant de la cotisation prise en Assemblée Générale puisse être pleinement acceptée par tous dans cette démarche personnelle auprès de sa banque.

- Lorsque les virements sont réguliers et constants, il est possible de les rendre automatiques pour ne pas avoir à donner l'ordre à chaque fois.

Fort de cette analyse, **il a été décidé de pratiquer la méthode du virement automatique pour régler annuellement le montant de la cotisation (fixé à 20 €)**. Il appartient donc à chacun d'entre nous :

1/ d'annuler un éventuel prélèvement antérieur.

2/ de remplir auprès de son organisme bancaire (au guichet ou par internet) le formulaire de demande de virement (**vous trouverez le nouveau RIB de l'association à l'adresse suivante [http://www.general-marceau.net/pdf/rib\\_marceau.pdf](http://www.general-marceau.net/pdf/rib_marceau.pdf)** )

Attention, certaines banques peuvent ne pas prendre en compte les virements annuels automatiques sur leurs formulaires, voir avec elles les modalités adéquates.

Ceci étant dit, je vous souhaite, ainsi qu'à tous vos proches d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous sur la toile l'an prochain.

Bien amicalement.

Patrice Mathieu